Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-26_04_2026_CM-DE

Département des Côtes d'Armor
Commune de Binic - Étables-sur-Mer

Date de convocation : 23 mai 2026

Délibération du conseil municipal de la séance du 5 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 5 juin à dix-huit heures trente, le **Conseil Municipal de Binic-Etables-sur-Mer**, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique salle d'honneur de l'Hôtel de Ville d'Etables-sur-Mer, sous la présidence de **Monsieur Gaël Erwann LARUPT, Maire**.

Présents : LARUPT Erwann, LECORGNE Nicole, BARBIER-CUEIL Guillaume, MACHET Bernadette, DARCHE Patrice, GAILLARD Catherine, GOUEZIN Alain, CAULI Emmanuelle, GOULARD Christian, FALIGOT Jean-François, YOUNSI Fanny, TARDIEU Thierry, PASQUIER-PANSART Aurélie, DODIER Yves, LE GLATIN Dominique, MONIE Lydie, MACE Daniel, BERTHELOT Yvon, REMY Colette, AVRIL Michel, GUILLEMY Sylvie, SUPERCHI-GAILLARD Luc, FRANCILLETTE Frédéric, TREMEL-GEFFROY Sophie, BALANANT Jean-Claude, USALA-NOGUERE Sophie, FOURNIER Richard, BERTRAND Gilbert, BELLEIN-GALLO Dominique.

Secrétaire de séance : MACHET Bernadette

Absents et représentés : DENIS Alain (pouvoir à CAULI Emmanuelle), BECAVIN Ellise (pouvoir à LECORGNE Nicole), LAMIDON Nathalie (pouvoir à DODIER Yves), QUERRE Sophie (pouvoir à Erwann LARUPT)

Secrétaires auxiliaires : THEBAULT Yann DGS, Emmanuelle JAOUEN DGSA de la Mairie de Binic-Etables-sur-Mer,

Nombre de conseillers en exercice :	**33**
Nombre de présents :	**29**
Nombre de votants :	**33**

◆◆◆◆◆◆◆

Délibération n° 26-04-2026-CM : Cession de la parcelle AB 1461 située Rue Harel de la Noë à la SAS Porperty

La commune est propriétaire de la parcelle cadastrée AB 1461, d'une superficie de 988 m², située au sud de l'ancien rond-point Harel de la Noë. Classée dans le domaine privé communal, cette emprise correspond en pratique à une partie des espaces de stationnement et d'aménagements paysagers utilisés par l'établissement Carrefour Market.

Cette parcelle est aujourd'hui occupée et exploitée de manière exclusive par la société Carrefour Property, sans utilité directe pour les besoins du service public communal ni perspective d'affectation future. Dès lors, son maintien dans le patrimoine communal ne présente pas d'intérêt particulier.

Dans un souci de bonne gestion du domaine privé communal et de cohérence foncière, il est proposé de procéder à sa cession au profit de l'occupant actuel. Le prix de cession, fixé à 24 700 euros, est conforme à l'avis rendu par le service des Domaines en date du 5 septembre 2025 (annexé).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2121-29 et L.2241-1 ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques, et notamment l'article L.2211-1 ;

Vu le plan de géomètre joint en date de février 2020 ;

Vu l'avis du service des Domaines en date du 05 septembre 2025 ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 022-200061463-20260605-26_04_2026_CM-DE

Considérant que la parcelle AB 1461 appartenant au domaine privé communal correspond à une partie du stationnement et des espaces verts utilisés par l'établissement Carrefour Market, située au sud de l'ancien rond-point Harel de la Noë, et dépourvue d'usage pour la commune ;

Considérant que cette parcelle est utilisée exclusivement par la SAS Carrefour Property et qu'elle ne présente pas d'intérêt à être conservée dans le patrimoine communal ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée AB 1461, d'une superficie de 988 m², au profit de la SAS Carrefour Property, ou toute autre personne physique ou morale qui s'y substituerait, au prix de 24 700 euros.

MET les frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer l'acte de cession, ainsi que tout autre document s'y rapportant.

Le Maire
Erwann LARUPT

PJ 27.1 Plan de géomètre

PJ 27.2 Avis des domaines